L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS,

DIMANCHE MATIN, 24 AOUT.

INSTITUT ST-CHARLES.—Il nous semble qu'il y a à peine quelques jours, cet excellent pensionnat et externat, pour les jeunes demoiselles, célébrait la fin de son année scolaire par des exercices où les élèves avaient l'occasion de charmer l'assistance par leur savoir, leurs bonnes manières et leurs talents, et déjà nous sommes invité à prévenir les familles que l'Institut St-Charles, toujours sous l'habile et éminente direction de Mme Macé-Lefranc, fera la réouverture de ses classes, lundi, 1er septembre.

MARCHANDISES NOUVELLES.—M. Théo. Danziger, principal de la maison Théo. Danziger & Sons et dont nous avons annoncé le départ pour New-York il y a quelques jours, ne perd pas son temps dans la grande métropole de l'Est et s'y occupe, au contraire, très activement de ses affaires. Nous voyons, en effet, dans une annonce insérée aujourd'hui dans nos colonnes par cette maison de commerce, qu'elle vient de recevoir, par les derniers arrivages de New-York, un grand assortiment de marchandises fraîches et de saison qui ont été choisies et achetées par lui-même.

Nous appelons l'attention des dames sur ce fait, et nous les engageons à aller faire une visite au No. 203 de la rue du Canal.

—Les personnes qui désireraient profiter de l'occasion exceptionnelle offerte par M. J. Turcotte, à l'angle des rues Canal et Baronne, n'ont qu'à se hâter, car le délai fixé par cette maison pour la liquidation des affaires de son magasin de détail est sur le point d'arriver à son terme et, en raison même du peu de temps qui lui reste pour opérer la vente des marchandises non-écoulées, elle n'épargne aucun sacrifice dans les prix. Nous engageons donc fortement les dames à aller visiter les magasins de M. Turcotte au plus tôt; elles ne peuvent manquer d'y trouver bon nombre d'emplettes avantageuses à faire, et qui ne se rencontrent que dans des circonstances de ce genre.

AVIS AUX DAMES.—La maison Guéblé et Nippert vient de recevoir, par le steamer St-Louis, un splendide assortiment d'éventails nouveau genre, de ceintures en cuir et de parapluies de soie. Tous ces articles, d'une fraîcheur incontestable, sont déjà déballés, classés et à la disposition des acheteurs. Les éventails sont surtout remarquables par l'originalité de leur forme, qui est grande et celle adoptée aujourd'hui comme la plus à la mode et la plus recherchée. Un autre point capital, et peut-être celui qui recommande le plus particulièrement ces marchandises à l'attention des dames, c'est le bas prix auquel le magasin situé au No 137 de la rue du Canal, en raison de l'époque avancée de la saison à laquelle il les a reçues, s'est décidé à les écouler. Nous ne doutons pas que la vente s'en fasse très-rapidement.

PRIX A L'EXPOSITION DE VIENNE.—Qui a remporté ce prix? C'est le col. S. N. Moody, pour ses chemises vraiment incomparables. En conséquence, c'est à bon droit qu'il passe parmi nous pour être le roi de la chemise. L'empereur d'Autriche a admiré l'étalage de son cousin d'Amérique et lui a adressé des compliments mérités. Il y avait dans cet étalage d'autres articles que des chemises et tous ces articles ont eu le même succès. Nous les recommandons aux fashionables de la Nlle-Orléans.

ARRIVÉE DU STEAMER ST-LOUIS.—Par ce steamer, qui vient d'arriver de Liverpool, M. F. Charleville, l'armurier du N. 55 de la rue St-Charles, a reçu douze caisses de fusils de chasse, des cartouches et un grand assortiment d'articles de chasse et d'articles de fantaisie. C'est une bonne nouvelle pour les sportsmen et nous nous faisons un plaisir de la leur communiquer. Dans quelques jours, M. Charleville sera en mesure de leur montrer toutes ces belles choses qu'il se propose, nous dit-il, de leur céder à des conditions exceptionnellement favorables.

PIANOS.—Bonne occasion, occasion unique d'acheter des pianos à bas prix. M. Louis Grünewald, 129 rue du Canal, voulant réduire son stock avant de transférer son établissement rue Baronne, offre un nouveau rabais dans la vente de ses pianos carrés de Steinway, Knabe et Haines, et dans la vente de ses pianos droits de Pleyel et Westermayer, et aussi, de ses pianos de rencontre. On peut les acheter au comptant, à terme ou au mois, le prix de louage dans ce dernier cas entrant en déduction du prix total convenu, ce qui permet l'usage des pianos longtemps avant que le prix en soit payé. Jamais, jusqu'à présent, on n'avait fait des conditions si libérales et donné de plus grandes facilités. Voyez l'annonce.

F. G. & C. W. BARRIÈRE.—Cette ancienne et importante maison de commerce, qui doit changer de local vers la fin du mois d'octobre prochain, a résolu de vendre tout son stock de marchandises, et cela à des prix très réduits. C'est une excellente occasion qui est offerte aux personnes qui ont besoin de se fournir d'étoffes ainsi qu'à celles qui ne manquent jamais de profiter des avantages qu'il y a à faire ses achats au moment où de telles circonstances se présentent sur un marché. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce fait, qui ne peut manquer de les intéresser.

GRANDE CONFISERIE.—Une des plus grandes maisons de confiserie du Sud est celle de MM. Norman & Reiss, rue Vieille-Levée 121 et 123, où l'on fabrique constamment du Candi en gros et toute espèce de Candis à la crème et de Candis-nougats, Candis de toute forme, des chocolats, des bonbons fins et tout ce qui se rattache au commerce de confiserie. La même maison confectionne des gâteaux de tout genre sur commande et importe des articles étrangers, des fleurs, des poches de fantaisie, qu'elle vend au plus bas prix du marché. Il y a encore dans le même établissement une fabrique de Sirops provenant des fruits les plus recherchés et les plus exquis. Ces Sirops ont une grande réputation et la méritent. Les Macarons de MM. Norman & Reiss sont aussi fort estimés.

MODES. MODES.—Les dames sont prévenues que la maison E. Butterick & Co. est prête à délivrer ses catalogues de modes d'automne, et qu'elle les enverra par la poste à toute adresse indiquée. Ces catalogues sont précieux et nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir les avantages. M. Wm. E. Cooper, agent de la maison Butterick, rue du Canal 89, à reçu et à vendre le Metropolitan pour le mois de septembre, contenant les dernières modes.

—Mme Vaillant annonce, aujourd'hui, dans l'*Abeille*, qu'elle vient d'ouvrir son nouveau magasin de coiffure pour dames, au No 88, de la rue Royale, entre Conti et St-Louis.

☞ Il est universellement reconnu qu'il y a beaucoup à gagner à se servir des machines à coudre de Grover et Baker; ce qui le prouve, d'ailleurs, c'est leur immense succès de vente. Dépôt général pour le Sud, au No 107 de la rue Canal.

☞ Jus de Fruits français.—Fraises Framboises et Groseilles,—venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

Le *Droit* annonce que la demande en nullité de l'acte de décès du duc de Normandie (Louis XVII), dressé le 24 prairial an III, a été inscrite au rôle de l'audience solennelle de la Cour d'appel. On sait que cette demande est formée contre M. le comte de Chambord, par les héritiers de M. Charles-Guillaume Naundorff, horloger-mécanicien, mort en Hollande en 1845, inscrit sur les registres sous le nom de Charles-Louis de Bourbon, duc de Normandie, et qui n'aurait été autre que le Dauphin, fils de Louis XVI. M. le comte de Chambord fait défaut sur l'appel interjeté par ses adversaires du jugement du tribunal de la Seine, qui a repoussé leurs prétensions. L'affaire ne viendra utilement qu'aux audiences solennelles qui seront indiquées après les vacations.

Encore un suicide. La femme d'un jardinier s'est pendue à la branche d'un pommier. On ignore si c'est par amour.

Le lendemain de l'accident, le veuf a reçu la visite d'un confrère.

—Mon ami, lui a-t-il dit, je viens vous demander une greffe du pommier auquel s'est pendu votre femme.

—Pourquoi faire?

—Je veux voir si je serai assez heureux pour obtenir le même fruit que vous.

UN PROJET DE LA PRUSSE SUR LA BASSE-CALIFORNIE.

Une dépêche de Mexico, que nous avons publiée, parle du désir, attribué au gouvernement prussien, d'acquérir la Basse-Californie. Le *Times* prend cette supposition au sérieux et en fait le sujet d'un article, dans lequel nous lisons ce qui suit:

"Le désir ardent du nouvel empire d'Allemagne d'obtenir un pied-à-terre sur le Pacifique s'est manifesté de diverses manières. Tantôt on nous parle de ses vues sur les îles Philippines et de l'intention qu'il aurait de profiter des malheurs de l'Espagne; tantôt on nous annonce que des navires de guerre allemands cherchent, parmi les îles de la mer du Sud, un endroit convenable pour y planter le nouveau drapeau; enfin on nous dit que l'Empire pense sérieusement à s'assurer la possession de la Californie méridionale.

"Nous comprenons le désir qu'a le gouvernement de Berlin de développer le commerce de son peuple et d'étendre son influence dans diverses parties du monde; d'ailleurs il serait bien triste si, après toute la peine qu'ont prise M. de Bismark et son empereur pour créer une marine depuis une époque fort antérieure à la prise de Kiel, cette marine ne trouvait absolument rien à faire. Mais ces considérations doivent être mises de côté dans la circonstance actuelle. Les raisons qui engageaient les Américains à voir de mauvais œil l'érection d'un empire avec une dynastie européenne au Mexique, militeront avec bien plus de force encore contre l'établissement d'une province allemande sur une portion quelconque de ce continent. Le président Lerdo peut abandonner la Californie méridionale, si bon lui semble; mais il ne faut pas que ce soit pour permettre à l'empereur allemand de planter son drapeau sur notre frontière....

"Le motif que le gouvernement allemand fait valoir pour acquérir ce territoire est qu'il veut en utiliser les richesses métallurgiques. Mais les Américains peuvent exploiter des mines aussi bien que les sujets de l'Allemagne. Du reste, ce n'est pas là le véritable objet de son ambition. L'Allemagne veut du commerce plutôt que des mines; de l'influence sur l'océan plutôt que dans les entrailles de la terre. Qu'elle parvienne jamais à réaliser ses espérances ou n'y parvienne pas, cela ne nous regarde aucunement; mais si nous la voyons chercher cette réalisation par un procédé qui a tout l'air d'être à nos dépens, la question change tout à fait, et nous tenons singulièrement à voir ce qui se passe. Le fait d'arborer le drapeau germanique sur ce continent offrirait de nombreux périls, dont quelques-uns auraient un caractère beaucoup plus grave que ceux auxquels nous avons simplement fait allusion; mais ces périls deviendront évidents quand on donnera au sujet l'attention qu'il mérite. Nous ne devons permettre à aucun potentat européen d'établir sa souveraineté sur le sol américain, soit par la diplomatie, soit par l'intrigue, soit par la guerre. S'il en était un qui fût conduit par l'ambition ou par de funestes conseils à croire qu'il peut fonder ici une dynastie étrangère, la protestation unanime du peuple américain serait le seul moyen de l'en détourner; mais ce moyen pourrait très bien suffire."

UN DISCOURS DE JEFF. DAVIS.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

S'il était possible de conserver des illusions sur les résultats de la "politique à outrance" par laquelle les vainqueurs du Nord ont prétendu tenir en sujétion les vaincus du Sud, après la prise de Richmond et la reddition de Lee, ces illusions seraient indubitablement dissipées par l'attitude des populations des ex-Etats confédérés, quand une occasion se présente pour elles de laisser voir, à travers les incidents de la vie quotidienne, le fond de leur pensée et l'amertume de leur cœur.—Une circonstance solennelle vient de donner jour à ces sentiments. Une "convention" des officiers de l'armée confédérée s'est réunie le 18 de ce mois à Montgomery Springs, en Virginie, sous les auspices de la "Société Historique du Sud." La plupart des personnages de marque qui ont figuré dans la guerre de la sécession étaient présents:

"Les généraux Hervey Heth, Dabney H. Maury, Fitzhugh Lee, Eppa Hunton, Thomas G. Munford,—gouverneur John Letcher, etc., de la Virginie; généraux P. G. T. Beauregard, P. O. Hébert, H. Y. T. Beauregard, etc., de la Louisiane; généraux W. T. C. Humes, W. Campbell, etc., du Tennessee; amiral Raphael Semmes, etc., de l'Alabama; général M. C. Butler, de la Caroline du Sud; général W. T. Martin, du Mississippi."

Le général P. G. T. Beauregard a été appelé à la présidence sur la proposition du général Jubal Early. Après les préliminaires d'organisation, le secrétaire a lu une communication du comité exécutif de la Société Historique du Sud, faisant connaître l'objet de la réunion, qui a été convoquée par cette société dans le but de l'aider à recueillir les matériaux d'une histoire vraie et impartiale de la guerre civile américaine. M. Jubal Early a ensuite prononcé un discours dans lequel il a déclaré qu'il n'était pas vrai que le peuple du Sud eût accepté une soumission absolue à l'arbitrage du sabre, et que, dans sa conviction, le jour de la rétribution arriverait pour le Nord. Il a passé en revue l'œuvre des historiens du Nord, et a protesté en particulier contre l'assertion que, dans presque toutes les rencontres, les confédérés avaient été plus nombreux que les troupes unionistes.

Ces observations ont été accueillies avec sympathie, comme elles devaient l'être dans une réunion de ce genre. Mais le principal intérêt de la Convention se trouve dans un discours prononcé par M. Jefferson Davis, ex-président de la Confédération, dont le prestige dans le Sud n'a fait que s'accroître en raison de l'impopularité qui s'est incessamment amassée contre les agents du gouvernement fédéral. M. Davis est entré comme suit en matière.

"Je suis profondément ému de votre bon accueil. Je me trouve comme en famille en Virginie. Elle a livré son sein pour être déchiré par les horreurs de la guerre; elle a donné ses fils et ses trésors pour la cause; mes yeux se portent avec fierté sur ses montagnes dans leur sereine grandeur, sur ses vallées riantes et sur ses richesses natives; mais, ce qui est au-dessus de tout, ses hommes sont supérieurs à son sol, et ses femmes supérieures à ses hommes.

"J'ai sans cesse présent à la mémoire le dévouement et l'abnégation de ces nobles femmes. Tandis que la vallée de la Shenandoah était dévastée, ces femmes délicates, dont les mains n'avaient jamais connu une heure de fatigue, travaillaient pour les besoins et pour le comfort de l'armée...."

L'orateur a ensuite fait allusion aux promesses trompeuses qui avaient accompagné, sinon amené la reddition du Sud:

"Nous avons été leurrés, a-t-il dit, plutôt que conquis, par les déclarations du président fédéral, du Congrès et des généraux,—car nous ne nous serions jamais rendus si nous avions pu prévoir ce qui s'en est suivi, et nous serions libres aujourd'hui."

M. Davis ne désespère pas du Sud, cependant; s'il est des hommes qui ont subi le joug de la nécessité, il ne connaît pas une seule femme du Sud qui ait accepté la "Reconstruction;" et bien que les hommes du jour puissent donner les principes pour lesquels on a combattu, les enfants qui leur succèderont grandiront pour soutenir et perpétuer tout ce qui a été perdu.

Cette affirmation des revendications réservées à l'avenir est grave. Elle prouve, comme nous le disions en commençant, que les ressentiments sont profonds, qu'ils ont été aggravés par l'oppression, et que la pensée de revanche est au fond de tous les cœurs. Ce sont partout les mêmes effets produits par les mêmes causes. L'abus de la victoire élève une barrière de haine entre des adversaires que la mansuétude aurait pu réconcilier. Le Nord a cru étouffer le Sud par des exigences ruineuses, il n'a fait que l'exaspérer; il a pensé le condamner à l'impuissance par la ruine; mais le Sud se relèvera un jour, malgré les efforts persistants de ses ennemis pour le tenir enchaîné, et le jour où il aura repris ses forces, il saisira la première occasion favorable pour frapper son ennemi au visage et se venger. Telle est la morale de l'histoire; malheur à ceux qui méconnaissent ses enseignements.

L'*Express* de New-York, après avoir rendu compte des opérations de la Convention, termine son article par les très justes observations suivantes:

"L'histoire, il ne faut pas l'oublier, est faite de vérité, et ceux à qui est dévolue cette œuvre doivent être des hommes sincères, libres de préjugés, et justes pour tous. Notre guerre civile a été allumée par des boute-feu et des fanatiques, au Sud et au Nord, semblables au jeune fou qui a brûlé le temple d'Ephèse. Heureux si le temple de la Liberté peut être un jour réédifié sur les solides fondements où nos pères l'avaient construit. Ce n'est point le despotisme qui peut accomplir cette tâche, ni la vanité, ni les récriminations, ni les histoires écrites à un point de vue de parti;—mais cette vie plus pure, plus haute, cet amour de la liberté, cette haine de la tyrannie; cette simplicité; cette honnêteté officielle si vite privée,—dont étaient si merveilleusement inspirés les grands hommes qui ont fait la Constitution Fédérale."

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 123.

Sait-on que la Ménagerie du Jardin des Plantes fut créée par voie de réquisition? Lorsque la Convention décréta la création du Muséum d'histoire naturelle, il ne manquait au nouvel établissement que des bêtes féroces. Un arrêté de la Commune de Paris (15 brumaire an II), prescrivit la saisie immédiate des ménageries foraines stationnées dans la capitale, et le transport de leurs pensionnaires au Jardin des Plantes, on estimation serait faite de leur valeur. Deux ours blancs, un léopard, un chat-tigre, une civette, un vautour, deux aigles, quelques singes et quelques agoutis, évalués en tout 20,000 fr., furent le noyau de la Ménagerie actuelle. Bientôt après, aux carnassiers saisis à Paris, furent joints, par décret, les bêtes fauves qui peuplaient le parc du Raincy, dont le propriétaire, Philippe-Egalité, venait d'être conduit à l'échafaud. Aux daims, aux cerfs, aux chevreuils provenant du Raincy, on joignit deux dromadaires confisqués au château du Bel-Air, chez le prince de Ligne. Si la Révolution n'avait pas commis d'autres méfaits, sa mémoire serait tout à fait respectable.

Faits divers.

Nous avons voulu nous rendre compte de la valeur actuelle de la propriété foncière à Paris. A cet effet, nous avons relevé les ventes opérées pendant une quinzaine du mois de juillet, du 8 au 23, par l'entremise de la chambre des notaires, et aux enchères. De notre enquête, il résulte:

1° Que plus les immeubles sont éloignés du centre et des quartiers élégants, moins les prix sont élevés; mais qu'en même temps le revenu est d'autant moins fort que l'immeuble est plus rapproché du centre;

2° Que le revenu des immeubles achetés actuellement, bien que les grands appartements aient subi une baisse d'un sixième, est supérieur à celui des immeubles achetés il y a dix ans, et ce dans une proportion de 9 à 5. Ainsi une maison de la rue des Moulins, rapportant 9,000 fr., a été vendue 132,000 fr., pendant qu'une maison de la rue Saint-Placide, d'un produit de 18,000 fr., a été adjugée à 188,000 fr.

Une maison de la rue de Marseille (10e arrondissement), d'une contenance de 393 mètres et rapportant 19,800 fr., a été adjugée 260,000 fr., pendant qu'un hôtel de la rue Saint-Dominique, d'une contenance de 1,331 mètres et rapportant 10,720 fr., a été vendu 298,000 fr.

Nous pourrions multiplier les exemples; ils prouveraient tous que si dans certains quartiers de Paris la propriété immobilière a subi une dépréciation, elle s'est au contraire élevée dans d'autres.

—Un commissionnaire nous remet la lettre suivante, qui assurément était destinée à un autre journal:

"Citoyen rédacteur,

"Voulez-vous prêter la publicité de votre journal à une idée essentiellement pratique. Oui, n'est-ce pas?

"Le beau temps des enterrements civils est passé. Dans notre bonne ville de Lyon on ne peut plus faire que trois cents derrière le char funèbre. Partout ailleurs, les populations persistent à voir dans un enterrement,—même civil,—une chose triste, nos petites manifestations manquent généralement d'entrain. Or, cela m'engage à proposer à mes frères et amis de choisir d'autres prétextes à réunions démocratiques et sociales.

"Ne pourrions-nous pas, par exemple, donner un certain éclat aux mariages civils?.... Là, citoyen rédacteur, plus d'agents de police qui nous comptent, plus personne qui s'oppose aux débordements de notre enthousiasme patriotique. Les chants, les danses, les toasts, les discours se succèderaient pendant des heures, et le triomphe de la vraie République serait préparé?

"Voilà mon idée. Je compte sur vous pour lui donner une place au soleil.

"UN FRERE ET AMI."

Le *Rappel* reproduit une lettre de Millière dans laquelle on remarque les lignes suivantes, relatives au reproche qui lui avait été fait d'avoir voté, à l'Assemblée, contre la proposition d'érection d'un monument en l'honneur des généraux Lecomte et Clément Thomas:

Je proteste contre l'érection de prétendus monuments funèbres, qui perpétuent les ferments de discorde, et je repousse les cérémonies qui transforment les sectes religieuses en partis politiques.

Il est à remarquer que le citoyen Millière a professé toute sa vie la même horreur contre les tombeaux, témoin celui de Victor Noir dont Rochefort l'a accusé d'avoir gardé l'argent fourni par la souscription.

Certes, cette soustraction a dû être bien cruelle pour Millière, mais il faut savoir sacrifier quelque chose à ses principes!

On se rappelle, du reste, cette aimable polémique qui avait jeté un nouveau jour sur les relations des radicaux de l'époque. Rochefort avait évidemment ses raisons pour être aussi affirmatif, et les choses ont été poussées si loin qu'il est impossible aujourd'hui aux frères et amis de chercher à blanchir Millière sans noircir Rochefort.

—M. Courbet disait à un de ses amis avec le bon gros rire des Raphaëls du faubourg:

On m'a condamné à six mois de prison. Il était impossible qu'il en fût autrement. On ne pouvait pas m'envoyer dans la Nouvelle-Calédonie. On sait bien que je ne suis pas *colonisateur!*

—Un arroseur de la voie publique envoie, un filet d'eau, en plein visage, à un de nos amis qui passait sur le boulevard Saint-Michel.

—Vous êtes un polisson, lui dit notre ami.

—Comment, un polisson? Je ne l'ai pas fait exprès.

—Alors, vous êtes un maladroit?

—Moi, un maladroit?

—Maladroit, dans un cas, polisson dans l'autre; vous ne pouvez pas sortir de là.

—C'est pourtant vrai! dit l'arroseur avec bonhomie, après un moment de réflexion; et ce que c'est que l'éducation!.... moi, je n'aurais jamais trouvé ça!

—Mœurs électorales de province. Voici une affiche rose, de 90 centimètres sur 40 de large, que nous transcrivons textuellement, la trouvant suffisamment réjouissante comme cela:

A MESSIEURS LES ÉLECTEURS.

Dans le supplément de son numéro d'aujourd'hui, le journal *la Plage* me désigne, de la façon la plus *clairvoyante*, comme ayant fait ma cour, dimanche 20 juillet, à M. Cordier, et lui ayant exprimé des vœux pour le triomphe de sa candidature.

J'ai dit à M. Cordier:

"M. d'Hautpoul, qui a créé le canton de Trouville, est notre conseiller général naturel; vous auriez pu attendre qu'il se retirât des affaires publiques pour songer à lui succéder."

M. Cordier me répondit:

"M. d'Hautpoul eût mieux fait de rester le conseiller-général de Pont-l'Evêque. Lui à Pont-l'Evêque et moi à Trouville, nous aurions été DEUX CHEVAUX à tirer, tandis que nous ne sommes que DEUX ANES."

—Parlez pour vous, répliquai-je, et nous ne tardâmes pas à nous séparer.

M. Chamard, signataire de la calomnie insérée dans le supplément de *la Plage*, sera poursuivi par moi devant le tribunal correctionnel, le jour même où il fera opposition au jugement qui vient de le condamner à *quinze jours de prison*.

Trouville, le 27 juillet 1873.

LOUIS FAUCON,
Organiste.

—L'autre soir, dans un salon du demi-monde, une dame fort décolletée s'avance vers le piano.

—Comment? est-ce qu'elle va chanter? demande X.... à son voisin.

—Certainement, elle chante à gorge déployée.

—Un cocher est appelé devant les tribunaux par un vieux bonhomme qu'il a à moitié écrasé et qui lui demande des dommages-intérêts.

—Mon président, dit le cocher, j'ai crié gare, mais il n'a pas entendu.... Il est tout cassé et sourd comme un pot.

—Eh bien! répond le président, vous paierez le pot cassé.

Le cocher est condamné à l'amende.

—M. Jules Favre est laid, chacun sait ça; il est non moins incontestable qu'il parle bien.

On pourrait le définir ainsi:

—Lèvre pendante et langue bien pendue.

—M. de la Borderie affirme que l'ex-ministre de l'instruction publique était de l'association des Travailleurs; l'auteur de l'*Ouvrière* affirme le contraire.

Je propose de mettre tout le monde d'accord en déclarant, qu'en effet, M. Jules Simon ne faisait pas partie de l'Internationale, mais que c'est l'internationale qui faisait partie de M. Jules Simon.

—Dédié aux comédiens qui croient encore devoir être libéraux.

Ce pauvre diable de Glatigny, qui est mort dernièrement, écrivait il n'y a pas bien longtemps à l'un de ses amis:

"Je ne sais pas si la République est une bonne chose pour les peuples, mais pour les comédiens qui ont besoin de leurs appointements, c'est une bien mauvaise affaire. Nous venons de passer par là et le résultat est qu'il n'y a rien dans la caisse."

Malheureusement pour lui il avait poussé l'amour de la bohême jusqu'à tomber aux mains des frères et amis; il n'y croyait guère, mais il espérait qu'on pouvait vivre en descendant jusqu'à ce monde-là; il en est mort!

J'extrais ces quelques lignes de la collection d'autographes de M. Gabriel Charavay; la lettre dont il s'agit est adressée à un journaliste, à qui Glatigny demandait 40 francs.

—On fiançait l'autre jour la fille d'un fabricant de locomotives. Le soir même, lecture du contrat. Le jeune homme apporte une mine de charbon de terre. La jeune fille, elle, apporte quinze locomotives. Tout d'un coup le jeune homme interrompt la lecture du notaire:

—Quinze locomotives et leurs tenders! n'est-ce pas!

—Non, dit le beau-père, pas de tenders....

—Alors, dit le fiancé, je retire mon charbon, car, sans tenders, où le mettre???

Un de nos confrères, orné de quelques dettes, possède un singe, un singe fort spirituel qu'il appelle le vicomte Protêt de l'Huisserie.

Le vicomte Protêt est un gentilhomme accompli, qui exècre les créanciers de son maître.

Toutes les fois qu'un huissier dépose chez son maître sa carte, notre confrère riposte immédiatement par celle de son singe, ainsi libellée:

> *Le Vicomte Protêt de l'Huisserie*
>
> *Sapajou.*

On juge de la fureur des huissiers.

DIVERS.

JARDIN DE MAGNOLIA

Dimanche, le 24 Août 1873.

Grand Concert Gratis et Bal.

L'orchestre du Jardin sous la direction du professeur CHARLES JAEGER.

Entrée gratuite.

Le propriétaire de l'établissement se réserve le droit de refuser l'entrée à toutes les personnes qu'il jugera convenable.

Le Restaurant sera pourvu de mets délicats, et de vins et de liqueurs de choix.

RICHARD HOMANN.

JARDIN DE MAGNOLIA.

Le plus belle et la plus agréable place d'amusements d'été, pour pique-niques, fêtes de famille, dîners, soupers, etc.

Ouvert chaque jour.

LE DIMANCHE GRAND CONCERT GRATIS ET BAL.

Restaurant et barre pourvus de mets et de liqueurs de choix. Toujours du lait frais.

Les jours de la semaine on aura l'usage du jardin pour rien.

Dans le salon se trouve un beau piano.

RICHARD HOMANN.

Consulat de France

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

AVIS est donné aux ALSACIENS-LORRAINS qui, par l'éloignement des lieux de leur résidence, [illegible] au Consulat, [illegible] de la nationalité française, [illegible] de France [illegible] Le délai pour formuler ces demandes expirera le 30 septembre 1873.

Compagnie des moulins à coton de Gullett.

Fabrique à Amité, Louisiane.

NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger.

[illegible]

ERNEST & CO, agents généraux, No 126, rue de la Commune, Nlle-Orléans, Louisiane.

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste. Un ratelier de DENTS de la machoire supérieure ou inférieure sur une nouvelle base pour $35.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal,

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base vulcanite, [illegible]

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base.

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de [illegible]

Révolution! Révolution!

LES DENTS!

$30.......les Rateliers.......$

—Prix ordinaire $50—

LE DR. GEO. P. MALONEY, No 186 de la rue du Canal, [illegible]

BRANCH, CROOKES & Co.,

No 90 de la rue Carondelet,

FABRICANTS DE SCIES circulaires pour toutes; Scies circulaires, à fausses dents, de Spaulding; Scies de travers et verticales, et toute espèce de Scies;

[illegible]

BUCKEYE MOWER & REAPER

Rice Threshers & Separators

TO RUN BY STEAM OR HORSE POWER.

SULKY HORSE HAY RAKS,

IMPROVED UTLEY COTTON PRESSES

A vendre par

L. E. GENERELLY & Co.,

N. O. Agricultural Warehouse,

No 34 Natchez Street.

JOS. BRANDNER,

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

MARCHAND-TAILLEUR.

PAUL BOISSONNEAU,

(Successeur de Paul Pesquier)

140.........Rue du Canal.........140

DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS et autres articles provenant directement des meilleurs fabricants. Coupe élégante et représentant toujours la dernière mode.

PIERRE DUFORT,

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES,

A l'honneur d'informer le public que depuis le 1er mars son établissement a été transféré du No 21 de la rue St. Louis au No 249 de la rue Royale, entre les rues St. Philippe et Ursulines. Il se charge des enterrements de toute classe. On trouve chez lui, à toute heure du jour et de la nuit, des voitures pour mariages, soirées, cérémonies, etc. Le corbillard de 1ère classe, venant de la fabrique Crane, Breed & Co., de Cincinnati, que tout le monde a pu admirer dans plusieurs enterrements, lui appartient.

CAFE DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et défiant toute concurrence.

APPAREIL PERFECTIONNE

—DU—

GAZ BARBARIN,

A bas prix et fonctionnant avec succès à la Nouvelle-Orléans, au Mississipi et en Louisiane.

Fabrique et salle d'exposition au No. 2 du Triangle Building et No. 9 de la rue Peters (autrefois Nouvelle Levée), entre les rues Delord et Calliope, Nouvelle-Orléans.

F. ROBERTS, Surintendant.

Lock Box 744 du bureau de la Poste

Avis aux Contribuables.

Bureau des Assesseurs de Taxes d'Etat, No. 9 de la rue Carondelet, au premier.

Nlle-Orléans, 1er août 1873.

AVIS est donné aux contribuables de la ville de la Nouvelle-Orléans que l'enrôlement des taxes d'Etat pour l'année 1873 est achevé et que le livre sera exposé, de neuf heures du matin à trois heures de l'après-midi, jusqu'au 31 août 1873, pour la rectification d'erreurs.

WM. H. DECKER,

Président du Board des Assesseurs des Taxes d'Etat.

N. B.—Les contribuables sont priés d'apporter leurs reçus de l'année dernière ou une indication du district et du numéro de l'îlet.

WM. H. DECKER.

LE nom de notre maison est, à partir de cette date, changé de BOSTICK & SEYMOUR en celui de BOSTICK, SEYMOUR & COHEN, et les affaires se continueront, comme par le passé, conformément aux articles de la Société.

R. H. BOSTICK.

MME H. SEYMOUR,

exécutrice de la succession de F. W. Seymour,

MME H. SEYMOUR,

P. A. COHEN.

Nlle-Orléans, 1er août 1873.

Machines à coudre (perfectionnées)

A L'USAGE DES FAMILLES,

DE GROVER & BAKER.

Grand Dépôt du Sud, 107 rue du Canal, coin Passage de la Bourse.

Les machines sont vendues à des conditions de paiement très faciles.

FABRIQUE D'ENCRE D'IMPRIMERIE de la Vallée du Mississipi.

COLLINS & BAQUIE,

Propriétaires et Fabricants.

Nous offrons au commerce de la Vallée du Mississipi, aux prix du Nord, toute espèce d'Encres d'Imprimerie. [illegible]

Notre fabrique est à Tangipahoa, en Louisiane; nos bureaux, au No 2 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans.

Sources, Bains, Hôtels, Restaurants.

HOTEL DE BARNUM,

Coin Broadway et Vingtième Rue, New-York.

A l'instar des hôtels américains et européens.

ON y trouve tous les agréments et tous les perfectionnements modernes [illegible] sous la direction de A. S. BARNUM, [illegible]

L'Ancien Méridien,

A l'angle de la rue Royale et du Passage de la Bourse.

VIENT d'ouvrir, sous la direction de M. PHILIPPE FORGET [illegible]

RESTAURANT FRANÇAIS

A LA MOBILE,

TENU PAR J. PACTEAU,

(Successeur de LOUIS J. DESSAT)

No 11, Rue Gouvernement, près du dépôt du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans.

Restaurant Cosmopolitain,

11 et 13......RUE ROYALE......11 et 13

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:

No 182 Rue du Canal,

ENCOIGNURE DRYADES.

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de Six pour Cent.

C. D. STURDEVANT, A. FAILLET, Caissier. Assist. Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

LE SAPOLIO D'ENOCH MORGAN'S SONS remplace le savon dans les ménages, excepté pour le blanchissage.

LE SAPOLIO économise les gages d'un fourbisseur. Faites-en l'essai.

LE SAPOLIO pour les fenêtres est meilleur que le blanc en l'eau. On n'a pas besoin d'enlever les rideaux ou les tapis.

LE SAPOLIO nettoie la peinture et le bois, en un mot toute la maison, mieux que le savon. Il économise le travail. Vous ne sauriez vous en passer.

LE SAPOLIO nettoie les couteaux mieux que la brique. Il ne raye pas d'érailleras.

LE SAPOLIO polit la ferblanterie mieux que ne le font le savon et le sable. Il fait briller sans érailler.

LE SAPOLIO polit les ustensiles en cuivre mieux que ne le font l'acide et l'huile ou la pierre.

LE SAPOLIO est précieux quand on veut laver les plats et la porcelaine. Il coûte moins que le savon.

LE SAPOLIO enlève les taches des marbres de cheminées, des tables et des statues, des murs et de la porcelaine.

LE SAPOLIO enlève les taches et la graisse des tapis et autres lainages.

Il n'y a pas d'article qui fasse autant de travail et le fasse mieux. Essayez-le.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN c'est un merveilleux savon de toilette qui n'a d'égal ni en Amérique ni à l'étranger.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN lorsqu'on l'emploie au bain, il nettoie parfaitement, ouvre les pores et agit sur la peau qu'il embellit.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il nettoie et embellit la peau, instantanément, et fait disparaître les taches de la figure et des mains.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il est sans rival dans le monde pour adoucir la peau du visage et des mains et empêcher qu'elle ne se gerce.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il enlève les taches de goudron, de fer, d'encre et de graisse. On n'a rien de comparable pour les forgerons, etc. Il n'y a pas de cosmétique qui puisse lui être comparé.

HAND SAPOLIO POUR LA MAIN Il coûte de 10 à 15 cents la morceau. Chacun devrait en avoir. Il vous plaira.

Ne manquez pas d'en faire l'essai.

Achetez-le de votre marchand s'il en a ou s'il veut vous le procurer; sinon, demandez notre brochure intitulée: "All about Sapolio" et elle vous sera envoyée gratis.

ENOCH MORGAN'S SONS,

20 PARK PLACE, N. Y

MAISON D'ACCOUCHEMENTS,

No 158 rue des Remparts, entre St-Pierre et Orléans.

MME H. BAUSSET, accoucheuse des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, exerçant en Louisiane depuis 27 ans, informe respectueusement sa clientèle qu'elle vaccine régulièrement tous les jeudis à 11 heures.

[illegible]

H. BAUSSET

CONFISERIE

ADOLPHE LEMANNE,

207.........Chartres Street.........207

Entre Dumaine et Ste. Anne.

2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1872.

SPECIALITES pour Nougats montés, Gateaux et Pyramides pour mariages. Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, [illegible]

Mme LEONCE,

DOCTEUR ASTROLOGISTE,

venant de Paris,

A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle qu'elle vient de transférer son office pour cause d'agrandissement, rue DU CANAL 271, entre Howard & Villeré. Elle continuera, comme par le passé, à s'occuper d'affaires commerciales, de mariages, donnera des numéros de loterie. Elle parlera du passé, du présent, de l'avenir, etc.

Mme Léonce traitera également par correspondance avec les personnes qui l'honoreront de leur confiance.

Boîte franco P. O. B. 1870, Nlle-Orléans, La.

LOTERIES.

LOTERIE

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE

SUR LE

Plan de combinaisons.

TIRAGE TOUS LES JOURS.

GROS LOTS { $[illegible]

PRIX DU BILLET:

$1 SEULEMENT

Partie de Billet en Proportion.

Plan de police:

Tirage tous les jours.

Vins, Liqueurs, Provisions, &c.

LEON QUEYROUZE. [illegible] BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS ET IMPORTATEURS D'ÉPICERIES, VINS, LIQUEURS [illegible]

Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle-Orléans.

J. B. CAMORS & CO.,

MARCHANDS DE FARINE

Négociants Commissionnaires,

61.......RUE TCHOUPITOULAS.......61

NOUVELLE-ORLEANS.

CAZAUX & VERGNOLE

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

En Vins, Cognacs et Cordiaux,

73.......VIEILLE-LEVEE.......73

NOUVELLE-ORLEANS.

BALSAMIQUE des PYRENEES

LIQUEUR HYGIENIQUE

(approuvée des médecins)

LAURENT LACASSAGNE,

(AGENT.)

A vendre chez:

QUEYROUZE & BOIS, coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

CAZAUX & VERGNOLE, No 73 rue de la Vieille-Levée, et

VINCENT BATTOLARA, No 10 rue Dumaine.

AUGUSTE COUTURIE,

36.......Rue de la Vieille-Levée.......36

Seul Agent pour la vente des

Champagne Chs. Heidsieck & Co.,

Cognac d'Ess. Grégoire & Co.,

Gentièvre de Hoppe & Co., [illegible]

— Offre à vendre —

Cognac J. & F. Martell de 1870, 1866, 1865, 1858, 1850 et S. O. P.

Vins Rouges de Lucca, St-Vivien et St-Estèphe.

BITTER DES ARABES

Hygiénique Perfectionné.

(BREVETÉ S. G. D. G.)

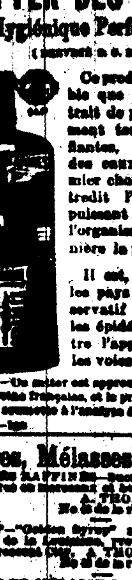

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous les pays.

Sucres, Mélasses et Sirops.

SUCRES RAFFINES—Sucre en pains, coupé, concassé ou en poudre.

A. THOMSON & CO.

No 46 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et par de la Louisiane, [illegible] A. THOMSON & CO.

SIROP ET MELASSE RAFFINES—provenant de la Raffinerie [illegible]

A. THOMSON & CO.

MELASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasses d'habitation, en barils, demi-barils et barils.

A. THOMSON & CO.

SUCRE CLARIFIE—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.

A. THOMSON & CO.

SUCRES ETRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boîtes et en caisses.

A. THOMSON & CO.

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MORISE, No. 54, rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES, produit des meilleures fabriques de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, [illegible]

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette. Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre.

[illegible]

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

que le COLD CREAM [illegible]

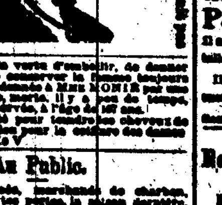

[illegible]

Au Public.

NOUS, soussignés, marchands de charbon, ayant subi de fortes pertes, la saison dernière, par suite de crédits qui ne nous ont pas été payés, avons été forcés de prévenir les consommateurs qu'à partir de cette date nous vendrons notre charbon invariablement au COMPTANT, au moment de la demande ou de la livraison.

Il ne sera fait aucune exception à cette règle.

W. G. WILMOT & CO.

KENDIG & CO.

BEALES & LANE.

W. G. COYLE & CO.

SPENCER FIELD, Jr. & CO.

P. & R. H. DE VERGES.

E. & G. TYLER.

E. B. WOODS & BROS.

E. D. MACLIN.

MACHEAD & KELT.

Avis.

LA société qui a existé entre Messieurs ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP, CHARLES T. DUGAZON, PIERRE CHARITE et ERNEST MERILH, sous la raison A. ROCHEREAU & CO., est arrivée aujourd'hui, à son terme.

Nlle-Orléans, 31 juillet 1873.

Avis.

UNE Société de commerce, sous la raison A. ROCHEREAU & Co. avec siège principal en cette ville et succursale à New York, a été formée entre les soussignés:

ALBIN ROCHEREAU,

CHARLES T. DUGAZON,

PIERRE CHARITE,

ERNEST MERILH,

ADELE OLEIZES, Vve W. T. HEPP, en commandite.

Nouvelle-Orléans, le 1er août 1873.

Cinquante mille piastres

SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No. 14 de la rue du Camp, au-dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, PERLES, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE, à un intérêt de quatre pour cent par mois. [illegible]

T. D. VAN HORN, Caissier.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL.—AOUT 1873.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent. [illegible]

B.	H.
Bailly Jn. Bte.	Hugon Joseph
Balivie Pierre.	Hubert Alexandre.
[illegible]	J.
[illegible]	Jacquet (Mme) née Jeanne
C.	L.
Cortand Agathe.	[illegible]
D.	[illegible]
Durand (Mme) née Fanny	[illegible]
[illegible]	P.
[illegible]	Pierre Charles
[illegible]	S.
F.	[illegible]
Fabre	V.
Fevre (Mme) née	Villemain (Mme Vve)
G.	W.
Gombault Henri Auguste	Walgenwitz Henry.
	Y.
	Yvert (Mme)

Le Chancelier du Consulat de France, [illegible]

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Vaughan, [illegible]

[illegible] R. E. LAVILLEBEUVRE,

VENTES JUDICIAIRES.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS [illegible]

COUR DE DISTRICT SUPERIEURE POUR la paroisse d'Orléans. [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

S. H. Davis, Jr. vs. Cohen M. Soria, exécuteur testamentaire de J. M. Imacks.

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible] MARDI, vingt-neuf septembre, [illegible]

QUATRE TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, [illegible] TRENTE, TRENTE-UN, TRENTE DEUX et TRENTE-TROIS [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEUE MARY KILLELEA [illegible]

DEUXIEME Cour de District pour la paroisse d'Orléans. [illegible] SAMEDI, vingt septembre 1873, [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

CHARLES CAVAROC vs JOHN MOUNTFORT

SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. [illegible] MARDI, vingt septembre 1873, [illegible]

[illegible]

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Cigares, Tabacs.

Cigares de la Havane et du Pays,

CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.

ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par

ED. L. ZELL & CO.,

Coin des rues Canal et Carondelet,

Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 56...RUE VIEILLE-LEVEE...No 56

Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de:

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de:

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

Nouvelle-Orléans.

JULIUS LOEFFLER,

48.......RUE ROYALE.......48

POSEUR et Marchand d'Installations de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'installations, de globes, etc.

Il se charge de rebronzer et redorer les installations et les installations de toute espèce.

New Orleans Mutual Insurance Association.

Bureau, No 106 de la rue du Canal.

SIXIEME ETAT TRIMESTRIEL.

SECOND TRIMESTRE DE 1873.

Conformément à sa charte, la New Orleans Mutual Insurance Association publie l'état suivant de ses affaires pour le second trimestre de 1873, expiré le 30 juin 1873:

Primes d'incendie...	365,387 96	
" de mer......	70,386 35	
" de rivières...	38,488 00	519,771 31
En moins,		
Primes non expirées 207,391 32		
" remboursées	313 06	208,604 38
Montant net des primes.........		311,166 93
En plus,		
Intérêt et loyer..............		22,040 78
Total..........		373,207 70
Pertes par incendie..	65,349 50	
" sur mer.....	31,089 42	
" sur les rivières	22,168 85	
	174,287 67	
Dont $7,600 ne sont pas réglées.		
Réassurances......	61,648 19	
Frais de bureau...	13,127 34	
Taxes............	3,207 60	
Dépenses casuelles..	3,194 83	
Réfection (rebate)..	13,181 33	
Profits et pertes....	3,722 17	208,143 66
Bénéfice net........		24,835 65
ACTIF:		
Fonds en caisse......	119,605 46	
" en Europe......	33,649 11	
" à New-York.....	4,977 26	157,481 83
Billets et effets à recevoir........		381,336 12
Actions et bonds............		165,730 19
Propriétés foncières..........		192,901 34
Primes de ce trimestre, en voie de recouvrement........		137,120 64
Primes recouvrables dans les trimestres suivants, d'après la charte.............		354,921 76
Total..........		1,389,897 11

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de New Orleans Mutual Insurance Association.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par-devant moi, ce 8 juillet 1873.

G. LE GARDEUR,

Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'article sept de la charte, de collecter immédiatement tout le montant net des primes du second trimestre de 1873 et de payer aux actionnaires, après règlement des dites primes, un dividende-intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOSEPH ROSENTHAL.

700 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

PAR JOS. ROSENTHAL, G. Lewis encanteur.—Il sera vendu, LUNDI, 25 août 1873, à 10 heures du matin, à la salle d'encan No 30 de la rue de Chartres.

700 caisses bottes, souliers et brodequins.

Formant un assortiment de chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions—à la vente.

PAR E. M. MONTGOMERY.

VENTE PEREMPTOIRE

—DE—

Beaux Meubles richement finis; Buffets sculptés, Glaces françaises, Statuettes en marbre, Tapis de Bruxelles, magnifiques Chandeliers, Installations de gaz, environ 120 globes entiers, Lits de fer prix, Tapis pièce, Vernis et Paint, etc, Tableaux à l'huile, Gravures, &c.

—EGALEMENT—

Un magnifique Piano carré, un Coffre-fort de marque à "combination lock"; une grande œuvre en une édition (original) de Shakespeare illustré de Boydell, en deux volumes, et toutes qui se rattache à un Club de premier ordre.

CONTENU DU CLUB CHALMETTE.

Au coin des rues Canal et Carondelet.

VENTE A L'ENCAN.

PAR E. M. & R. J. MONTGOMERY.—E. M. Montgomery, encanteur.—Il sera vendu, MERCREDI, 27 août 1873, à 11 heures, au coin des rues Canal et Carondelet—

Tout le contenu de prix du susdit Club.

Les salons seront ouverts et on les pourra examiner du mardi matin au jour de la vente.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR D. E. MORPHY.

Bouteilles et Barriques.

PAR D. E. MORPHY—A. E. Morphy, encanteur.—Il sera vendu, le MARDI, 26 août 1873, à 11 heures du matin, pour le compte de qui il appartiendra, à l'encan, No 85 de la rue Notre-Dame—

Une grande quantité de bouteilles vides et de barriques.

Conditions—comptant.

PAR VINCENT & CO

Marchandises Sèches.

PAR VINCENT & CO., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—

Les MARDIS et les JEUDIS, il sera vendu—Marchandises Sèches, "Notions" et Articles de Fantaisie;

Les SAMEDIS,

Linge, Chapeaux et Lingerie.

LA LOCOMOTIVE HUMAINE doit être dirigée avec soin, sinon elle déraille et la vie s'éteint. Tenir la machine délicate en parfait état ou la remettre en état quand elle s'est dérangée—tel est le triomphe de

L'APERITIF SELTZ EFFERVESCENT, DE TARRANT.

[illegible]

On le trouve chez tous les pharmaciens.

Avis.

LA soussignée s'adressera à la Banque Nationale de l'Etat, en temps convenable, pour un nouveau certificat d'action No 389, en date du 21 décembre 1868, pour trente actions de $100, réduites à $17—lequel certificat a été perdu par elle.

Veuve DÉSIRÉE DUFART.

Nlle-Orléans, 7 août 1873.

ETAT

—DE—

L'Atlas Insurance Company

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

128..........RUE DU CANAL..........128

BUREAU DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 128 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1873.

Conformément aux stipulations de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Prêt garanti par hypothèque, propriétés hypothéquées par propriétés foncières non grevées, valeur $[illegible]	[illegible]
Prêts garantis par actions..........	[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie..........	[illegible]
Actions appartenant à la Compagnie...	[illegible]
Bons 1-20 des Etats-Unis..........	[illegible]
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt..........	[illegible]
Effets à recevoir..........	[illegible]
Stock souscrit et responsable..........	[illegible]
Primes en voie de recouvrement..........	[illegible]
Intérêt..........	[illegible]
Mobilier de bureau, coffre-fort et autres items..........	[illegible]
Montant au State National Bank..........	[illegible]
Montant entre les mains du Trésorier	[illegible]
	$[illegible]
PASSIF:	
Réassurance, fonds de primes.	$1,153 92
Intérêts non payés..........	34 [illegible]
	$[illegible]
Actif net..........	$347,187 [illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

WM. M. STEVENSON, Président.

D. E. TAYLOR, Secrétaire.

Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1873.

J. G. EUSTIS, Notaire Public.

Officiers:

Wm. M. Stevenson, Président.

D. E. Taylor, Secrétaire.

S. P. Purnsly, Trésorier.

Wm L. [illegible], Vérificateur.

Directeurs:

S. O. Wilder, Nouvelle-Orléans.

Paul Duchamp, Nouvelle-Orléans.

J. G. Parham, Nouvelle-Orléans.

W. M. Hodges, Nouvelle-Orléans.

Jos. D. Scott, Nouvelle-Orléans.

J. F. [illegible], Nouvelle-Orléans.

Leonard Fass, Nouvelle-Orléans.

E. Binkley, Nouvelle-Orléans.

Wm L. [illegible], Nouvelle-Orléans.

D. F. Perry, Nouvelle-Orléans.

S. P. Purnsly, Nouvelle-Orléans.

Wm M. Stevenson, Nouvelle-Orléans.

F. Rabanne, Nouvelle-Orléans.

George Mitchell, Nouvelle-Orléans.

William G. James, Nouvelle-Orléans.

Hon. J. Stevenson, Canada.

E. L. Craw, Michigan.

Prof. A. J. Sawyer, Chicago, Illinois.

Thos. M. Nelson, Chicago, Illinois.

Compagnie d'Assurance du Peuple

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau, No 5 de la rue St-Pierre.

SECOND ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1873.

Sur risques d'incendie........		$[illegible]
" de rivières........		[illegible]
" de mer........		[illegible]
Total des primes........		$[illegible]
Plus risques non expirées pour 1872.		[illegible]
		$[illegible]
Moins, primes remboursées........		[illegible]
Montant net des primes reçues........		$[illegible]
Pertes payées dans la même période.		
Sur risques d'incendie........	$1,[illegible]	
" de rivières........	[illegible]	
" de mer........	[illegible]	
Réduction (rebate)........	[illegible]	
Réassurances........	[illegible]	
Dépenses, taxes, etc., intérêt.	[illegible]	
Réservé pour les risques non expirés de 73........	[illegible]	$[illegible]
Bénéfice net........		$[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets par actions........	$[illegible]
Primes en voie de recouvrement........	[illegible]
Actions de banques et autres actions...	[illegible]
Billets garantis par hypothèque........	[illegible]
Billets garantis........	[illegible]
Ameublement et installations de bureau	[illegible]
En caisse........	[illegible]
Total de l'actif........	$[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

R. M. DAVIS, Président.

A. SOCOLA, Vice-Président.

A. GRANGER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,

PAROISSE D'ORLEANS—Ville de la Nlle-Orléans.

Déclaré sous serment et signé par-devant moi, ce jour de juillet 1873.

ANT. DORIOCOURT, Notaire Public.

Nlle-Orléans, 8 juillet 1873.

A une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé fût déclaré et porté au crédit des billets donnés pour actions, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1873 fût payé à dater du premier lundi du mois d'août 1873.

—DIRECTEURS—

R. M. Davis,	Jos. David,	H. Hennal,
A. Socola,	F. Jonfroid,	A. Haber,
J. K. Gourdain,	L. J. Bates,	R. Dugas,
M. A. Lieutaud,	G. L. Fevre,	E. Conrad,
Ernest Pragst,	V. Bouchaux,	P. H. Monsseaux,
Jos. Mioni,	F. Schumacher,	R. Sainy,
J. B. Beinert,	J. Newhouser,	M. Buscovich,
P. Sancho,	B. Hughes,	H. Hernandez,

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO—A. Levy, encanteur, salle d'encan au No 23 de la rue de Chartres—LUNDI, 25 août, à 10 heures du matin, il sera vendu—

une lots marchandises sèches et lingerie.

—Egalement—

Fabricants de [illegible] et de [illegible]

Conditions à la vente.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrains de choix, rues et améliorés, dans les rues Esplanade, Quartier, Broad et Ste. Anne—Pour cause de succession d'Antoine Faivre.

PAR C. E. GIRARDEY & Co., encanteurs, Bureau: No 27 Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 septembre 1873, à midi, à la Bourse [illegible] par ordre de [illegible] la succession d'Antoine Faivre, et pour d'autres intérêts, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés suivantes, qui sont de prix:

1° Cet Emplacement de choix, pour le commerce et domicile, situé dans l'îlet compris entre les rues de l'Esplanade, le Chemin du Bayou, les rues Tonti et Rocheblave. [illegible]

2° La maison basse, en bois, ayant 7 chambres; [illegible]

3° Quatre terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Rocheblave, Quartier et Aubry, Nos. 9, 10 et 12. [illegible]

4° La maison cottage, en bois, et quatre grands terrains dans l'îlet compris entre les rues Rocheblave, Dumaine, Napoléon et Alexandre. [illegible]

Conditions.—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec hypothèque, à pour cent d'intérêt, 5 pour cent (honoraires d'avocat), assurance et toutes les garanties habituelles. [illegible]

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, par-devant A. Ducros, notaire public.

Le plus grand plan qui ait jamais été connu.

Quatrième Grand Concert Tombola

—Au profit de la—

Bibliothèque Publique du Kentucky

12,000 lots..................$1,500,000

Chaque cinquième billet gagne un lot.

$250,000 pour $50.

Le Quatrième Grand Concert-Tombola autorisé par une loi spéciale de la Législature au profit de la Bibliothèque du Kentucky, aura lieu au Public Library Hall de Louisville, Ky. le

Mercredi, 3 décembre 1873.

Soixante mille billets seulement seront vendus, et la moitié de ce nombre sera expédiée pour les marchés d'Europe, de sorte qu'il n'en restera que 30,000 pour les Etats-Unis [illegible]

A ce concert, qui sera le plus brillant qu'on ait jamais vu dans ce pays, la somme extraordinaire de

$1,500,000,

divisée en 12,000 lots, sera distribuée parmi les porteurs de billets. Les numéros des billets seront tirés d'une roue par des enfants aveugles, et les lots seront tirés d'une autre roue.

Liste des Lots:

UN GROS LOT DE........		$250,000
UN GROS LOT DE........		100,000
UN GROS LOT DE........		50,000
UN GROS LOT DE........		25,000
UN GROS LOT DE........		17,500
10 LOTS DE........	$10,000	100,000
30 LOTS DE........	5,000	150,000
50 LOTS DE........	1,000	50,000
80 LOTS DE........	500	40,000
100 LOTS DE........	400	40,000
150 LOTS DE........	300	45,000
250 LOTS DE........	200	50,000
325 LOTS DE........	100	32,500
11,000 LOTS DE........	50	550,000

TOTAL, 12,000 lots, payables comptant, et s'élevant à......$1,500,000

La distribution sera positive, que tous les billets soient vendus ou non, et les 12,000 lots seront payés en proportion du nombre de billets vendus. [illegible]

Prix des Billets:

Billet entier, $50 00; demi-billet, $25 00; dixième de billet ou chaque coupon, $5 00; onze billets entiers, $500; 22 1/2 billets, $1,000 00; 113 billets entiers, $5,000 00; 227 billets entiers, $10,000 00. Il ne sera pas fait d'escompte sur moins de $500 de billets à la fois.

[illegible]

THOS. E. BRAMLETTE.

Agent de la Bibliothèque Publique du Kentucky et Directeur du Concert-Tombola.

Au Public Library Building, Louisville, Ky.

Bureaux de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 1er Juin 1873.

A Messieurs les Membres de l'Union Française.

Messieurs et chers compatriotes,

Le Conseil de Direction a l'honneur de porter à votre connaissance le présent rapport, pour le semestre du 1er décembre 1872 au 31 mai 1873.

Pendant cette période, le nombre de Français qui se sont adressés à la Société pour être aidés dans la recherche de travail, s'est élevé à 80:

Hommes........	257
Femmes........	45

Le Bureau a fait d'actives démarches en faveur de chacune des personnes et a réussi à en placer 268, soit:

Hommes........	167
Femmes........	30

Il a délivré 122 Bons de logement et 203 Bons de repas.

39 personnes ont reçu des secours médicaux et des médicaments, par les soins de la Société.

Conformément à notre Charte, un secours en espèces n'est distribué que dans des cas d'urgence. Ces secours ont nécessité l'emploi d'une somme d'environ $300, dont la majeure partie a été affectée à l'acquisition d'outils ou d'ustensiles de travail.

Le Cours d'anglais GRATUIT est suivi avec assiduité par 30 élèves de tout âge. Fait au point de vue pratique, il rend des services réels à une classe fort intéressante de nos compatriotes, celle des nouveaux arrivés.

Il nous est impossible d'énumérer les services rendus par le Bureau, qui échappent à toute espèce de classification: renseignements, démarches, conseils aux banques et chemins de fer, correspondance, etc.

Messieurs et chers compatriotes, en vous présentant cet exposé sommaire et des résultats acquis par vos soins, permettez-nous de faire appel aux sentiments de patriotisme et de générosité qui, ont fait de l'une des qualités distinctives de la race française.

Notre Société a pour but la bienfaisance pure. L'assistance à tous ceux qui ont besoin d'un appui matériel et moral. Comptant à peine six mois d'existence, l'UNION FRANÇAISE a rendu déjà des services réels et nombreux. Que ne ferait-elle pas si, au lieu de quelques centaines de membres, elle avait sous les mains un actif plus important. Les misères qui viennent à nous chaque jour, et celles qui se cachent et auxquelles il faudrait aller, ne pourrait, dans l'état actuel de notre caisse, être soulagées comme elles méritent de l'être.

Aidez-nous donc à élargir notre cercle et à augmenter le nombre de nos membres et le chiffre de nos recettes, faites en faveur de notre œuvre une active propagande. Que les différents sauront leur épargner! que leur pensée aille à ceux qui souffrent, et que bientôt, pour l'honneur de notre population, il ne soit pas un Français qui refuse à ses compatriotes dans le malheur les cinquante cents par mois que l'Union Française demande à chacun de ses membres.

Recevez, messieurs et chers compatriotes, l'assurance de nos sentiments fraternels et dévoués.

Pour le Conseil de direction et par son ordre:

Le Vice-Président,

H. SALOMON.

Le Secrétaire adjoint,

A. DE MONTLUZIN.

Le Trésorier,

J. B. SEGUIN.

Département du commerce.

Hôtel-de-Ville,

Nlle-Orléans, 21 août 1873.

IL sera vendu au comptant, à l'enchère publique, JEUDI, 28 août 1873, à midi, à l'Hôtel-de-Ville, les revenus des marchés publics pour le mois de septembre 1873.

Les adjudicataires devront se conformer à toutes les ordonnances de la ville relatives aux marchés, et auront le privilège de percevoir les revenus conformément à l'ordonnance 787, telle qu'elle a été amendée.

Les adjudicataires dont les propositions seront été acceptées devront, au moment de la vente, faire les dépôts suivants: [illegible]

Les soumissions se feront en monnaie courante.

E. H. TURNBULL,

Administrateur du commerce.

La plus ancienne et toujours la meilleure route.

LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER Central de l'Illinois a mis en vente, aux bureaux du chemin de fer de Jackson, au-dessous du City Hotel, [illegible] et aux bureaux du chemin de fer de Mobile et de Texas, coin Camp et Commune (agent, A. E. Graham) que l'on complète de

BILLETS DIRECTS

—POUR—

TOUS LES POINTS NOTABLES DE L'EST ET DE L'OUEST.

Les voyageurs, en prenant cette route, évitent les dangers qui accompagnent le transport des [illegible]

JAMES T. TUCKER,

Agent général au Sud.

W. P. JOHNSON, agent général pour les passagers.

L'Abeille de la N

BUREAUX, N

NOUVELLE-O

DIMANCHE MA

Le M

[illegible]